



Mairie - Ti-kêr  
Tél. 02 97 23 96 34

# LANGONNET

## Lettre d'informations municipales Kelaouennig kala-goañv



**Françoise Guillerm**  
maire de Langonnet



Fruit de la réflexion de l'équipe municipale précédente, un nouveau logo a vu le jour depuis quelques mois. Inspiré des chapiteaux romans de l'église Saint-Pierre Saint-Paul de Langonnet, le logo en rappelle les volutes d'inspiration celte.

Ce logo, qui figure sur le fronton de la mairie, sera décliné sur les différents supports administratifs municipaux (enveloppes, cartons de correspondance, courriers...). Il apparaîtra également sur le mobilier et les véhicules communaux.

Il est également prévu de l'utiliser pour l'impression de gobelets réutilisables que la commune mettra à la disposition des associations langonnetaises pour les animations à venir.

### *Regardons vers l'avenir...*

Pour la première fois, une femme maire a été élue à Langonnet lors des dernières élections municipales. Si de plus en plus de femmes accèdent aujourd'hui aux fonctions d'élues grâce notamment aux lois successives sur la parité, cela ne fait pas tout. L'arrivée des femmes aux responsabilités communales tient aussi et surtout à leur engagement et à leur force de caractère.

Forte de l'expérience acquise pendant mes deux mandats effectués en tant qu'adjointe au maire, je prends la mesure de la mission qui m'est confiée aujourd'hui. Christian Derrien et ses équipes successives ont beaucoup contribué au développement de la commune. A ses côtés, j'ai pu bénéficier de son expérience, et je mettrai tout en œuvre pour poursuivre les actions déjà entreprises qui visent à contribuer à faire de Langonnet une commune attractive et accueillante. Je suis, pour la réussite de cette mission, entourée d'une équipe motivée qui portera de nouveaux projets dans les semaines à venir.

Nous ne devons bien sûr pas occulter le contexte sanitaire dans lequel nous prenons nos fonctions. La situation économique et sanitaire reste encore incertaine, et la gestion de la vie communale s'en ressentira sans doute pendant plusieurs mois. Mais cela ne doit pas empêcher les projets de germer et de regarder vers l'avenir.

Evit ar wech kentañ emañ bet anvet ur vaouez da vaerez ba' Langoned gant ar votadeg-kêr diwezhañ. Ma vez kavet hiziv-an-deiz muioc'h mui a vaouezed dilennet a-drugarez d'al lezennoù diwar-benn ar baridigezh, n'eo ket ar re-se a ra toud. Mar dint digouezhet ken niverus e penn an aferioù-kêr, emañ ivez abalamour d'o engouestl ha da nerzh o zemz-spered .

Koñfortet gant ar skiant-prenet dastumet e-pad an daou respet am eus graet e-giz eilvaerez, e ouian peseurt gevredi a zo fiziet ennon hiziv. Kristian Derrien hag e skipailhoù lerc'h-ha-lerc'h o deus sikouret kalz da ziorren ar gumun. Gantañ 'meus gallet deskiñ ar vicher hag ober a rin ma seizhwellañ evit kendalc'hen an oberioù kroget dija evit lakaat Langoned da vout ur gumun e lec'h emañ brav bevañ. Evit dont a-benn eus ar gevredi-se e vin sikouret gant ur skipailh a zo lañs gantañ, hag a zougo mennadoù nevez er mizioù da zont.

Ne faota ket dimp eveljust kuzhat ar c'henarroud yec'hed e krogomp hor c'hargoù e-barzh. Stad an ekonomiezh hag ar yec'hed n'eo ket assur c'hoazh ha mererezh buhez ar gumun en em santo moarvad deus an dra-se pad un nebeud mizioù. Met kement-se ne zle ket harzañ ar mennadoù da ziwanañ nag an dud da sellet trema an dazont.

## ► Une nouvelle équipe municipale : les délégations et les commissions



### LE BUREAU MUNICIPAL

#### - 1<sup>er</sup> adjoint :

**Yvon Le Bourhis**, en charge de la culture, du sport, de la jeunesse, de la communication et du patrimoine.

Permanence en mairie, le mardi et le vendredi matin de 10h à 12h.

#### - 2<sup>ème</sup> adjointe :

**Karine Théoff**, en charge de la Trinité, des affaires sociales et scolaires, et des finances.

Permanence le jeudi matin de 10h à 12h en mairie, ainsi qu'une permanence à l'annexe de la Trinité le jeudi, de 15h à 17h.

#### - 3<sup>ème</sup> adjoint :

**Philippe Mainguy**, en charge des travaux, de la voirie, des réseaux, de l'urbanisme et de l'agriculture.

Permanence en mairie le lundi et le mercredi matin de 10h à 12h.

**3 conseillers municipaux délégués** ont été désignés :

- **Marie-Françoise Le Guellec**, en charge du CCAS ;

- **Gaël Boëdec**, en charge des questions liées à l'environnement ;

- **Maurice Cozic**, en charge de la vie associative.

### LES COMMISSIONS MUNICIPALES

Des commissions ont été constituées afin de travailler sur des projets avant leur présentation en conseil municipal pour validation. Tous les conseillers siègent dans les différentes commissions selon leurs centres d'intérêts ou connaissances diverses.

Les commissions sont composées du maire et de sept conseillers.

#### - Commission Finances :

**Karine Théoff, Yvon Le Bourhis, Philippe Mainguy, Martine Cibrario, Christophe Le Merlec, Maurice Cozic, Arlette Cosperec.**

#### - Commission Travaux, Patrimoine, Voirie et Environnement :

**Philippe Mainguy, Gaël Boëdec, Goulven Le Cras, Arlette Cosperec, Pierre Ferrec, Daniel Le Joly, Sabine Marangoni.**

#### - Commission Information, Communication :

**Yvon Le Bourhis, Stéphane Le Courtois, Joëlle Poulichet, Glenna Couteller, Sabine Marangoni, Marion Le Jort, Maurice Cozic.**

#### - Commission associations, Animations et Vie communale :

**Maurice Cozic, Yvon Le Bourhis, Christophe Le Merlec, Séverine Jaouen, Joëlle Poulichet, Marie-Françoise Le Guellec, Philippe Mainguy.**

#### - Commission Affaires scolaires et périscolaires :

**Karine Théoff, Christophe Le Merlec, Séverine Jaouen, Stéphane Le Courtois, Glenna Couteller, Gaël Boëdec, Yvon Le Bourhis.**

Le conseil a également désigné **une élue référente à l'accessibilité, Martine Cibrario**, qui veillera à ce que soient pris en compte les intérêts des personnes à mobilité réduite lors des travaux sur les bâtiments et les voiries.

Il a également été décidé de désigner **une élue référente à la charte «Ya d'ar Brezhoneg»**, **Joëlle Poulichet**, qui suivra les engagements de la commune dans l'utilisation de la langue bretonne.

**Les nouveaux membres élus du CCAS** sont : **Marie-Françoise Le Guellec, Karine Théoff, Martine Cibrario, Joëlle Poulichet et Maurice Cozic.**

Viendront s'y ajouter quand il seront nommés, les membres « civils » du CCAS.



### PERSONNEL COMMUNAL

#### Stéphane Pecquet, au service eau et assainissement

Stéphane Pecquet (à droite sur la photo) remplace depuis début mars Patrick Le Noir en tant qu'agent d'exploitation de l'eau et de l'assainissement, en binôme avec David Le Coguiec, responsable du service. Il a travaillé auparavant à la mairie de Prades-le-Lez, puis à Montpellier.

#### Brice Leclerc, nouveau responsable des services techniques

Recruté début février 2020, Brice Leclerc (à gauche sur la photo) a démarré sa carrière en tant que technicien eau potable chez Véolia et s'est ensuite dirigé dans les collectivités en tant que responsable des services techniques à Querrien puis à Arzano. Il dispose de solides connaissances et compétences en bâtiment, espaces verts, voirie, électrotechnique... lui permettant d'assurer la gestion de l'équipe des services techniques.



**Patrick Le Noir** vient de prendre sa retraite il y a quelques semaines.

*Quelques mots sur ton arrivée et ta prise de fonctions à Langonnet ?*

Mon arrivée à Langonnet, c'est tout d'abord la rencontre de celle qui deviendra ma femme. J'habitais depuis 5 ans à Gourin et travaillais comme chef d'équipe à Bretagne Collecte. Une place se libérait aux services communaux de Langonnet. J'ai remplacé alors Eugène Pichon en août 1989.

*Cela fait plus de trente ans ?*

En effet, j'ai d'abord fait 4 ans aux espaces verts, puis remplacé Jean-Claude Vaillant au service eau. J'y suis resté après avoir suivi différentes formations. J'ai été quelques années responsable hygiène et sécurité. A faire la tournée des compteurs d'eau, je connais bien tous les villages de la commune.

*Et la retraite ?*

Depuis 20 ans membre des Lutins, je vais continuer à jouer au tennis de table. J'adore aussi jardiner et bricoler. Et de temps en temps, un petit voyage pour les vacances.

## ► Zéro phyto : les bénévoles en action au cimetière



L'interdiction d'usage des produits phytosanitaires depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2017 a amené les communes à trouver de nouvelles solutions pour l'entretien des espaces verts et celui des cimetières en particulier. Langonnet a d'ailleurs été récemment récompensée à Rennes pour son engagement et son action en faveur de la suppression des produits phytosanitaires dans les espaces publics. À partir de 2016, des chantiers citoyens ont été organisés deux fois par an dans chacun des cimetières permettant de mettre fin aux traitements chimiques. Parallèlement, des travaux d'aménagement ont été récemment engagés afin d'en faciliter, à l'avenir, l'entretien mécanique.

Cependant, comme de nombreuses communes, Langonnet continue de faire appel à la solidarité de ses concitoyens, en organisant des matinées de désherbage aux cimetières. Mercredi 3 et mercredi 10 juin, binettes, râteaux, sarcloirs et brouettes étaient de sortie. Une bonne vingtaine de personnes participe régulièrement au nettoyage des deux cimetières de la commune. Un casse-croûte offert par la municipalité au local des services techniques et à l'annexe de la mairie à La Trinité, a clos ces deux matinées de travail.

## ► Enclos paroissial : une nouvelle jeunesse pour les ifs



Après le décompactage du sol autour des onze ifs de l'enclos paroissial pour permettre la pénétration des eaux de pluie, et l'approvisionnement en terre végétale recouvert d'un paillage, la revitalisation de ces arbres centenaires se poursuit avec l'aide des services techniques de la commune.

« Nous avons retiré le compactage et rajouté des écorces et de la terre végétale, ce qui va apporter de la nourriture aux ifs. Actuellement, nous plantons principalement des vivaces avec des pervenches, graminées, bruyères et géraniums fournis par les pépinières Caillarec de Motreff », précise Gaël Bouédec, délégué adjoint et spécialiste des espaces verts.

Lien entre les vivants et les morts, selon la tradition celte, ces conifères, appelés aussi arbres des cimetières parce que bordant les enclos paroissiaux qui servaient alors de cimetières, vont pouvoir maintenant revivre une nouvelle jeunesse.

## Economie / Ekonomiezh

### Le vendredi, c'est à nouveau le marché !



Cela fait maintenant quatre ans, à l'initiative de Gilles Bernard, alors adjoint au maire, qu'un marché de producteurs locaux se tient tous les vendredis sur la Place plantée. Depuis quelques mois en raison de la crise sanitaire, ce rendez-vous habituel battait de l'aile. Mais depuis le vendredi 15 mai, ce marché est reparti de plus belle avec la présence de nouveaux stands de producteurs de la région, parmi lesquels : Stéphanie, de Le Saint, et ses plantes aromatiques ; Noé et Chloé, également de Le Saint, avec leurs légumes et plants ; Guillaume et Anna, installés maintenant au Castel, propriétaires de 50 brebis et de 60 chèvres, en écopâturage qui proposent leurs fromages et leur charcuterie ; Dilodélices de Lignol avec son pain, ses biscuits et ses gâteaux bretons cuits au feu de bois ; Emmanuel Riat, de Le Saint, et ses terrines d'agneau, ses confitures et ses fraises ; Véronique et ses huîtres de la rivière de Pont-L'abbé?... Sans oublier les fidèles du début : David, de Tino Pizza, et Dominique, de la laiterie de Trégorn en Glomel.

Autant de bons produits locaux que l'on peut découvrir tous les vendredis à partir de 16h30 sur la place plantée du bourg.

## ► Médiathèque : ouverte mais sous conditions

Après une réouverture partielle sous forme de drive le 25 avril, la médiathèque s'est déconfinée le 11 mai dernier.

Les documents sont maintenant accessibles à tous, sous réserve de respecter les gestes barrières et la distanciation physique, aux horaires d'ouverture habituels. Jusqu'à 5 personnes peuvent être simultanément dans les rayons et un ordinateur est à disposition des utilisateurs. Les retours sont systématiquement placés en quarantaine pendant 7 jours et désinfectés avant de retourner en circulation.

Pour les personnes qui le souhaitent, il est encore possible d'utiliser le système de retrait de livres le jeudi et le vendredi matin. Pour cela, il suffit de commander les ouvrages au préalable et un horaire de retrait est défini.»



## Nouveaux horaires en juillet et coin lecture à l'étang

À l'approche de la période estivale, quelques changements sont à prévoir dans l'ouverture du centre culturel An Triskell.

En effet, la médiathèque sera fermée une semaine, du 13 au 18 juillet. Puis du 20 au 31 juillet, elle sera ouverte du mardi au jeudi de 14h à 17h et vendredi de 16h à 19h. Les horaires habituels reprendront dès mardi 4 août.

De plus, cet été, la médiathèque se déplace hors les murs ! Un espace sera aménagé pour vous accueillir le mercredi et le samedi après-midi (en fonction de la météo...), à l'étang de Pontigou. Vous pourrez retrouver une sélection d'ouvrages (revues, BDs, romans et documentaires), pour petits et grands, à lire sur place gratuitement.

# Vie municipale / Buhez ar gumun

## ► Solidarité : bravo aux couturières bénévoles

A Langonnet comme dans beaucoup de communes, des élans de solidarité ont vu le jour pendant les longues semaines de confinement. Il faut notamment souligner la performance d'une équipe de douze couturières bénévoles qui se sont mobilisées pour fabriquer des masques lors d'ateliers participatifs organisés par le CCAS.

Marie-France, Lydie, Joëlle, Maryline, Séverine, Anne-Marie, Marie-Odile, Joëlle, Maryvonne, Ginette, Marie-Françoise... Derrière les prénoms, des femmes pour qui la solidarité n'est pas un vain mot. Grâce à leur dévouement, plus de 300 masques ont pu être remis dès avril aux personnes âgées ou fragiles de la commune, contribuant ainsi à la protection de la population langonnetaise.

## ► Fibre optique : élagage obligatoire

La fibre optique arrive à Langonnet : l'élagage est indispensable à son déploiement ! La pose de fibre optique sur des poteaux nécessite de la part des propriétaires d'arbres jouxtant ce réseau un élagage régulier. La loi Chassaigne du 07 octobre 2016 et la loi ELAN du 24 novembre 2018 prévoient qu'il appartient aux propriétaires de réaliser l'élagage des plantations sur leur terrain, lorsque celles-ci sont trop proches des lignes de communication existantes ou qui seront créées.

Le début de la commercialisation est attendu dans une partie de Langonnet pour la fin de l'année 2021. 828 lignes sont concernées par cette phase de travaux. Afin de savoir à quelle date vous serez concerné par le déploiement, consultez le site [www.lafibrepourtous.bzh](http://www.lafibrepourtous.bzh)

## ► Déchets : un peu de civisme

Si la situation sanitaire exceptionnelle de ces derniers mois nous a laissé du temps pour nous occuper de notre jardin et de notre environnement immédiat, il semble utile cependant de rappeler certaines règles élémentaires de civisme que tout particulier, toute collectivité, toute entreprise se doit de respecter.

Le dépôt, l'abandon ou le déversement, en lieu public ou privé des ordures ménagères ou de déchets verts sont interdits et passibles d'amendes, conformément aux articles R 632-1 et 635-8 du code pénal (contravention de 2<sup>ème</sup> et 5<sup>ème</sup> classes). De même, il est interdit de brûler les déchets à l'air libre, selon l'arrêté préfectoral du 26 septembre 2019, abrogeant l'arrêté du 10 juin 2009. Cette infraction peut entraîner une amende d'un montant qui peut atteindre 450 euros. Il existe des solutions pour y remédier. Le broyage de déchets verts peut constituer un paillage de qualité au pied des arbres ou sur certaines cultures potagères. Certains de ces déchets peuvent aussi alimenter un tas de compost qui lui même pourra retourner à la terre pour enrichir le sol. Enfin, les déchetteries sont là pour recevoir tout type de déchets de quelque provenance que ce soit.